



Melun le 24/11/2020

Madame l'Inspectrice
d'Académie
20 quai Hippolyte Rossignol
77010 Melun

Fédération
Syndicale
Unitaire

OBJET : Test de dépistage « COVID »

Enseignement

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Dans sa lettre, datée du 16 novembre dernier, monsieur le recteur informe que les personnels exerçant dans les écoles et les établissements scolaires publics et privés auront un accès prioritaire dans les 20 centres de dépistage et de diagnostic COVID permanents ouverts en Ile de France, à l'instar des autres publics reconnus prioritaires.

Education

A ce jour, pour la Seine et Marne, l'offre se résume à deux lieux géographiques : Lognes et Dammarie-les-Lys.

Vous conviendrez que pour le plus grand département de notre académie, qui plus est un des plus grands et un des plus peuplés de France, l'offre est très limitée. Elle l'est d'autant plus que monsieur le recteur recommande de se présenter dans ces centres le matin.

Recherche

C'est pourquoi, madame l'Inspectrice d'Académie, nous souhaitons que toutes les facilités soient données aux personnels relevant de votre autorité et qui feraient la demande de se rendre dans ces centres de dépistage, avec une autorisation d'absence sans retenue sur le salaire.

Culture

De la même façon, nous avons connaissances d'opérations de dépistages ponctuels menées par la région Ile de France dans les villages et territoires ruraux de notre département, « Mobil-Test ». Si ces actions ne sont pas destinées prioritairement aux personnels de l'Education Nationale, il serait bon de permettre, également, à ces mêmes personnels de pouvoir s'y rendre s'ils en font la demande.

Comme il est précisé dans la fiche pratique de l'ARS mise en annexe du courrier de monsieur le recteur, la stratégie nationale mise en place par le gouvernement pour enrayer l'épidémie s'articule autour du triptyque : Tester – Alerter – Protéger, nous vous demandons donc de permettre aux personnels de l'Education Nationale qui souhaiteraient se faire dépister dans ces centres éphémères de pouvoir s'y rendre sur leur temps de travail si nécessaire.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, madame L'Inspectrice d'Académie, à notre attachement sincère au service public d'Education.

FSU77

Section de
Seine et Marne

2, rue de la Varenne
77000 MELUN

01 60 65 53 62
06 58 31 61 82

fsu77@fsu.fr

Bruno Martoglio
Secrétaire départemental de la FSU77